Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 48 (1956)
Heft: 5

Artikel: Poussées inflationnistes
Autor: Möri, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384951

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

48me année | Mai 1956 | N° 5

Poussées inflationnistes

Par *Jean Möri*

Décidément, le Conseil fédéral semble bien mal inspiré ces derniers temps. Le voilà qui donne successivement de nouveaux coups de pouce à la poussée inflationniste, toujours sur le compte exclusif des consommateurs, c'est-à-dire des locataires en l'occurrence. Cette politique prend le contre-pied des avertissements solennels adressés au peuple suisse par ce même Conseil fédéral sur les risques d'inflation. En fait, c'est le peuple qui garde la raison et le gouvernement qui la perd!

Vers la suppression du contrôle des loyers

Le singulier projet gouvernemental d'exécution du contrôle des prix réduit, qui vient d'être communiqué officiellement à l'opinion publique, tend à des autorisations générales d'augmenter les loyers, sans se préoccuper le moins du monde de la réserve toujours dérisoire des logements vacants. En effet, l'indice officiel pour 462 communes de plus de 2000 habitants révélait une réserve de 0,55% au 1er décembre 1955. Alors qu'il faudrait pour le moins 1,5% de logements vacants, si l'on s'en réfère aux autorités fédérales, pour que la situation soit normale et même 4% selon un professeur de l'Université de Genève.

Il va jusqu'à envisager des alignements de loyers bon marché vers les plus chers dans les beaux quartiers où les prix pour des logements de même grandeur et qualité sont plus élevés. Ce qui ouvre aux spéculateurs de nouveaux horizons et à maître chicaneau des occasions de travail.

En vertu de ce projet d'ordonnance, le Conseil fédéral pourrait de plus libérer du contrôle certaines catégories de choses louées et même certaines localités ou régions, en tenant compte alors dans ce cas de la réserve des logements vacants.

Enfin, pour corser encore cette abdication totale dans la défense des locataires, c'est-à-dire des consommateurs, dont le gouvernement

devrait être le meilleur garant, le projet autoriserait, sous certaines conditions, les gouvernements cantonaux à assouplir le contrôle des loyers. Ce qui permettrait de serrer plus envore la vis des locataires dans les régions du pays où les organisations ouvrières, vouées à la défense des intérêts des consommateurs, sont plus faibles.

C'est un défi au peuple travailleur qui sera relevé. Il est probable que le Conseil fédéral, ainsi que le Vorort et les associations de propriétaires qui l'ont poussé, ne sortiront pas indemnes de la bagarre.

Car on ne méprise pas impunément la volonté populaire qui avait rejeté résolument un projet analogue le 13 mars 1955. Il est probable que cette deuxième édition malvenue de la démobilisation progressive prématurée du contrôle des loyers mordra la poussière de façon plus convaincante que la première. La Communauté des salariés, dont l'Union syndicale constitue l'épine dorsale, qui vient d'être renforcée par l'adhésion de l'Union suisse des coopératives de consommation et qui peut compter aussi sur la Fédération suisse des sociétés d'employés, va sans doute entrer en lice. Le sort de la bataille ne fait pas l'ombre d'un doute. Les faibles de volonté, les maladroits et les profiteurs recevront la nouvelle leçon qu'ils méritent.

On ne peut s'empêcher de trouver stupéfiante cette politique déterminée du Conseil fédéral à favoriser la hausse des prix par des mesures que l'opinion publique a déjà condamnées catégoriquement. Même si les ajustements des prix du lait et de ses dérivés sur le compte des consommateurs laissaient déjà présager de nouvelles détériorations du standard de vie des travailleurs.

Le prix du lait et de ses dérivés

Car il y a eu auparavant cette déplorable décision du Conseil fédéral d'autoriser des augmentations de 2 ct. par litre de lait, de 30 ct. par kilo de fromage et de 50 ct. par kilo de beurre. Cette décision était particulièrement regrettable, parce qu'elle mettait entièrement les frais de l'opération à la charge des consommateurs. On aura beau dire, en se référant à la statistique des comptes de ménage, que la dépense supplémentaire pour une famille normale de quatre personnes est dérisoire. Mais il s'agit là de denrées alimentaires de première nécessité, dont les plus pauvres font le plus large usage. Et le malheur est justement que plus la famille est grande et plus la charge nouvelle s'accroît. On s'étonne vraiment que tant d'amis du peuple et de défenseurs patentés de la famille aient pris si légèrement de telle revendications. Qui touche au pain, au lait, à la viande, touche un point névralgique. D'autant plus que des augmentations de prix sur ces denrées alimentaires de première nécessité font boule de neige sur les autres marchandises.

Sans doute était-il nécessaire de revaloriser les revenus agricoles. Mais le faire au compte des produits laitiers constitue à la fois une

hérésie économique et une criante injustice. Comme le rappelait une fois de plus, très raisonnablement, la Commission syndicale suisse, dans sa séance du 14 avril 1956, on est encore loin d'avoir épuisé toutes les possibilités qui s'offrent d'alléger la situation des paysans par le moyen d'une rationalisation des exploitations, d'une amélioration des méthodes de production et d'un abaissement des droits de douane et taxes diverses qui grèvent les coûts de revient de l'agriculture. Il convient, sans doute, de venir en aide aux petits paysans de la plaine et de la montagne par des subventions différenciées pour lesquelles il importe de créer les bases légales nécessaires. Si le Conseil fédéral devait néanmoins décider d'augmenter le prix du lait payé aux producteurs, ajoutait le communiqué publié à cette occasion, l'Union syndicale suisse s'opposerait alors à ce que les charges supplémentaire qui résulteraient de cette mesure fussent reversées sur les consommateurs. Ces dépenses devraient être supportées par la Confédération, à titre de mesure transitoire en faveur de l'agriculture. Le représentant de l'Union syndicale au sein de la Commission consultative de l'agriculture a d'ailleurs défendu énergiquement ce point de vue.

Au lieu de s'enferrer dans d'inutiles polémiques, les producteurs vinicoles, arboricoles et agricoles feraient bien d'étudier sans passion ces propositions constructives qui constituent en tout cas une base de discussion raisonnable. La menace de déclencher un référendum contre les ajustements de salaires des fonctionnaires, envisagée par les mécontents de Céligny, constitue un piètre moyen de défense qui irait en définitive à l'encontre des intérêts des producteurs. Comme la grève du lait et de ses dérivés, suggérée par certains groupes de travailleurs, serait plus qu'une faute grave, une lamentable erreur. Nous n'avons intérêt, ni les uns ni les autres, à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Organiser de grandes manifestations populaires est à la portée de toutes les organisations syndicales. C'est l'enfance de l'art. Ce que nous avons dit lors d'une interview téléphonique dont le résultat a été faussé par de regrettables malentendus. Sans répudier de tels moyens, qui peuvent se révéler nécessaires en certaines circonstances, les syndicats ouvriers donnent toujours la préférence à des pourparlers amiables susceptibles de conduire à des accords. Nous sommes payés pour savoir que la politique du tout ou rien est impropre à résoudre les problèmes dans la plus ancienne des démocraties.

Que les producteurs du Valais et d'ailleurs veuillent bien réfléchir tranquillement à ces questions. Ils ne tomberont plus dans le panneau des astucieuses manœuvres réactionnaires qui tendent à diviser le monde des travailleurs de la ville et des champs. Ils cesseront aussi le jeu facile des comparaisons fallacieuses. Car s'il y a sans aucun doute des situations peu enviables chez les paysans de la montagne et même chez les petits producteurs des plaines, il y a pro-

bablement davantage encore de cas désespérés chez les salariés, ouvriers, employés et même petits salariés de la Confédération. Les salaires de 400 ou 500 fr. par mois ne sont pas aussi rares qu'on le croit. Il arrive même encore que ces normes insuffisantes pour vivre et entretenir décemment la famille ne soient pas atteintes. Les statistiques officielles sont le plus souvent muettes à ce propos. Mais certaine enquête du Mouvement populaire des familles a révélé pourtant des situations désastreuses en Suisse romande. Ce sont évidemment des exceptions. Mais elles existent et pourraient être exploitées tout aussi valablement que les cas d'espèces dont on nous a saturés toutes ces dernières semaines dans le secteur voisin.

Et si l'on tient vraiment à exciper des sacro-saintes statistiques, que l'on mentionne aussi celles qui donnent une image moins favorable aux thèses que l'on entend défendre. Si l'on se réfère, par exemple, à la statistique récente du Département fédéral des finances sur le développement des revenus du travail dans l'agriculture, l'industrie et l'administration de 1936 à 1956, on constate que le revenu réel s'est accru de 44,4% dans l'agriculture, de 22,24% pour les travailleurs et de 1,4% pour les fonctionnaires jusqu'en 1955. Même si l'on tient compte encore de l'amélioration de 5,9 obtenue par ces derniers en 1956 et de la légère baisse de 0,3% survenue dans les revenus agricoles (le mouvement des salaires pour cette année n'est pas mentionné dans la statistique), l'image n'est pas aussi favorable aux travailleurs qu'on le prétend avec trop de précipitation. Elle est au contraire nettement plus mauvaise.

Nous sommes tous consommateurs

Sur le plan du contrôle des loyers, les intérêts des producteurs agricoles et des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat se rejoignent sans l'ombre d'un doute. Mais les vrais profiteurs de ces diverses opérations successives dans les grandes manœuvres du renchérissement général croient avoir si bien brouillé les cartes que ni les uns ni les autres ne s'y retrouveront. En quoi ils risquent bien de se tromper une fois de plus.

Pour les travailleurs, en tout cas, la direction à prendre est claire: Il s'agit d'abord d'attendre les décisions de l'Assemblée fédérale concernant le singulier projet de démobilisation rapide du contrôle des loyers. Si les assemblées fédérales suivent les mauvais guides du gouvernement, l'appel au peuple reste l'ultime ressource. On peut compter aussi bien sur l'Union syndicale suisse que sur la Communauté des salariés pour mener cette ultime bataille, dont l'issue ne fait aucun doute. L'autre moyen de défendre les niveaux de vie des travailleurs, c'est l'action syndicale pour de nouveaux ajustements de salaire rendus plus faciles par l'accroissement cons-

tant de la productivité. Des mouvements sont engagés déjà dans certaines professions.

Quant aux producteurs de la campagne trop souvent victimes de la spéculation foncière et des fermages, ils contribueront très probablement à remettre à la raison un Conseil fédéral trop soucieux de ne déplaire ni au Vorort de l'industrie et du commerce ni aux grands propriétaires. Ils n'ont pas intérêt non plus à une détérioration des niveaux de vie des travailleurs, car c'est la source même de la prospérité des agriculteurs, viticulteurs et arboriculteurs.

L'expérience ne tarderait pas d'ailleurs à corriger les attitudes erronées. Mais, dans l'intervalle, les mauvais juges de leurs propres intérêts en subiraient inévitablement des dommages.

L'Union syndicale suisse, le prix du lait et le contrôle des loyers

Le 18 mai, le Comité de l'Union syndicale suisse s'est prononcé sur la décision du Conseil fédéral d'augmenter le prix du lait. Cette décision aura pour effet d'aggraver sensiblement les charges des ménages modestes, des familles nombreuses en particulier. De surcroît, elle ne manquera pas de donner une nouvelle impulsion à la hausse du coût de la vie. Le Conseil fédéral a cru devoir mettre l'augmentation des prix du lait et des produits laitiers à la charge des consommateurs. Le Comité syndical proteste contre cette décision, d'autant plus qu'elle implique un financement anticipé des mesures qu'appellera la surproduction qui suivra inévitablement cette hausse du prix du lait.

Le Comité syndical confirme ses déclarations antérieures: les paysans doivent participer de manière équitable et appropriée aux fruits de la prospérité. Il estime cependant qu'en phase de renchérissement constant il est inopportun, comme aussi préjudiciable aux intérêts à long terme de l'agriculture, de mettre les frais de la politique agricole à la charge des consommateurs; ces dépenses doivent être assumées par la Confédération. L'Union syndicale a d'ailleurs suggéré que la Confédération, jusqu'au moment où elle aura établi un plan visant à abaisser systématiquement les prix de revient de l'agriculture, contribue à la nécessaire amélioration des revenus agricoles, de ceux des petits exploitants de la plaine et de la montagne avant tout, par le versement de subventions directes et différenciées. Le Comité syndical regrette que le Conseil fédéral n'ait pas donné suite à cette proposition; elle lui paraît d'autant plus réalisable que la Confédération dispose de moyens financiers considérables, actuellement stérilisés.